

Zeitschrift: Curaviva : revue spécialisée
Herausgeber: Curaviva - Association des homes et institutions sociales suisses
Band: 3 (2011)
Heft: 1: Le métier de bénévole : le travail volontaire en EMS

Vorwort: Editorial
Autor: Nicole, Anne-Marie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gens de la fondation, mais aussi des personnes qui soutiennent nos projets.

Le travail bénévole gagne en visibilité et en prestige.

ma mère, très active pendant des années comme chauffeuse pour des personnes

et des associations. Aujourd'hui,



Anne-Marie Nicole
Rédactrice

Editorial

En Suisse, une personne sur deux accomplit régulièrement du travail bénévole ou assume des tâches non rémunérées dans des institutions et des associations. Ce chiffre calculé par l'Office fédéral de la statistique dans un rapport sur le travail bénévole en Suisse montre clairement l'importance du bénévolat pour la cohésion sociale et l'économie, et toute sa richesse pour la vie associative du pays.

Ce même Office relève aussi que les associations et organisations traditionnelles se plaignent du manque de relève. Le constat est identique du côté des établissements médico-sociaux. Ils peinent à fédérer des forces nouvelles pour remplacer leurs bénévoles qui vieillissent ou qui s'essoufflent. Les associations et les institutions commencent donc à réagir pour s'adapter à un bénévolat en mutation, et à des bénévoles prompts à donner de leur temps pour une cause qui correspond précisément à leurs affinités personnelles, plutôt qu'à un intérêt public général, et selon un rythme et des horaires qu'ils et elles auront librement choisis.

Les divers projets en cours l'attestent, le bénévolat s'organise: on édite des chartes, des conventions de collaboration, des règlements, des cahiers des charges, des attestations... On auditionne, on sélectionne, on recrute, on forme, on encadre, on défraie parfois aussi... Les institutions ont besoin d'aide pour des tâches de plus en plus complexes, qui requièrent des savoirs spécifiques et des compétences personnelles. De leur côté, les volontaires inscrivent désormais leur engagement bénévole en bonne place dans leur curriculum vitae et mettent en valeur les nouvelles connaissances acquises par cette activité. Le travail bénévole se structure, sa gestion au sein de l'institution se professionnalise. Il gagne en visibilité et en prestige.

On est donc bien loin de l'image des bonnes œuvres réservées aux dames patronnesses, qui organisaient leurs largesses et faisaient bien attention à ne pas se laisser voler leurs pau-

vresses, pour paraphraser Jacques Brel. Et c'est tant mieux ! Mais il n'y a pas place non plus pour l'improvisation de l'action bénévole et la seule bonne volonté ne suffit plus. Après avoir donné un second souffle au travail bénévole par une revalorisation de son action, il faut veiller à ce qu'il ne s'asphyxie pas sous trop de normes, règlements et procédures.